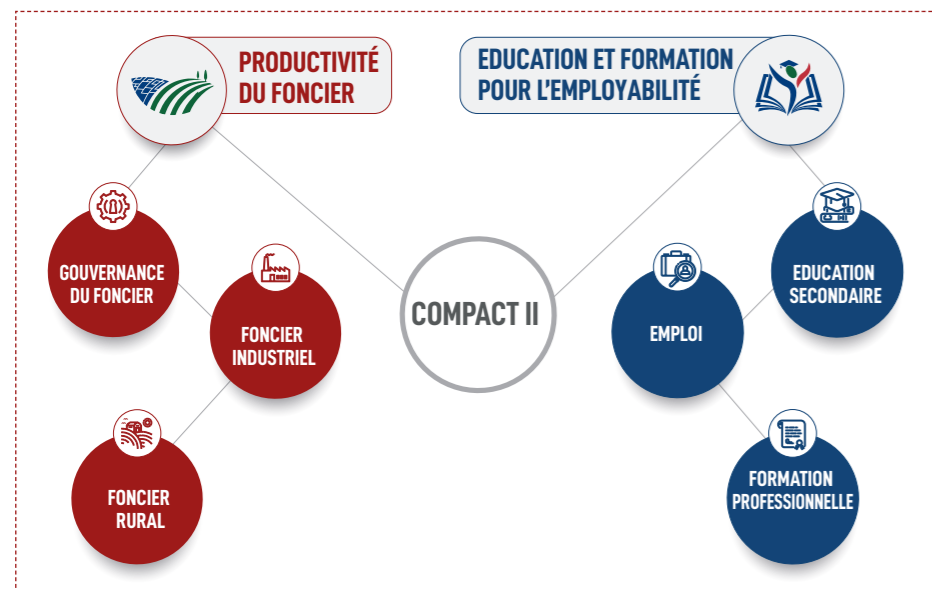


## 🎯 Compact II

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Entré en vigueur le 30 juin 2017, ce programme est doté d'un budget de 450 millions de dollars américains, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain de 15% au moins de l'apport américain. La mise en œuvre du Compact II a été confiée à l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco), établissement public géré par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement et comptant parmi ses membres des représentants des secteurs public et privé et de la société civile.

Le Compact II, dont la mise en œuvre devra intervenir dans un délai de cinq ans qui court à compter de sa date d'entrée en vigueur, s'articule autour de deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».



## 🎯 Projet « Productivité du foncier »

Le Projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170,5 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements, grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

## 🎯 Activité « Foncier industriel »

L'activité « Foncier industriel » (127 millions de dollars américains) comprend trois composantes : (i) le développement de trois zones industrielles pilotes reposant sur la conception d'un nouveau modèle de développement et de revitalisation de zones industrielles, tiré par la demande du marché et privilégiant le partenariat public privé (PPP) et la durabilité environnementale et sociale ; (ii) la mise en place du Fonds des Zones industrielles Durables (FONZID) ; et (iii) une assistance technique aux parties prenantes en matière de développement et de gestion des zones industrielles.

## 🎯 Fonds des Zones Industrielles Durables -FONZID-

Le FONZID est une composante de l'activité « Foncier industriel » qui permettra d'appuyer la création de nouveaux projets de zones industrielles ou la requalification de celles existantes, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et de la durabilité économique, sociale et environnementale. Les projets bénéficiaires du financement de ce fonds doivent répondre aux critères d'éligibilité et de sélection définis dans le manuel de procédures dudit fonds.



Le FONZID est doté d'une enveloppe budgétaire de 30 millions de dollars américains, mobilisée, à parts égales, par les fonds du Compact II et par des fonds publics du gouvernement alloués par le ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique.

## Objectifs et résultats attendus du FONZID

S'alignant sur l'objectif global de l'activité « Foncier industriel », le FONZID vise à renforcer le modèle de zones industrielles durables et à contribuer à l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles. Ce faisant, ce fonds viendra augmenter l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des entreprises en termes notamment, de qualité des infrastructures, de connectivité et de services d'accompagnement à des prix compétitifs et, par conséquent, contribuera à l'accroissement des investissements privés et à la création d'emplois.

## Modes d'appui du FONZID

Outre le soutien financier apporté aux projets sélectionnés, le FONZID apportera une assistance technique aux porteurs de projets durant le montage, l'affinement et la mise en œuvre des projets sélectionnés, à travers notamment, le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des candidats.

## Sélection des projets

La sélection des projets éligibles au financement du FONZID sera faite par la voie d'un appel à projets concurrentiel et à l'occasion duquel MCA-Morocco donnera, aux différents acteurs concernés par le foncier industriel, la possibilité de proposer des projets qui pourront bénéficier du financement du FONZID pendant la durée du Compact II, et qui devront répondre à des critères précis, définis dans le manuel de procédures dudit fonds.

## Projets éligibles

Le FONZID finance deux catégories de projets, en ligne avec les objectifs du FONZID, de l'activité « Foncier industriel » et du Compact II :

- **Catégorie 1** : création ou extension de zones industrielles durables.
- **Catégorie 2** : requalification de zones industrielles existantes.

## Organismes éligibles

Les entités publiques marocaines ayant parmi leurs prérogatives le développement et la gestion des projets de foncier industriel, en l'occurrence les établissements et les entreprises publics, les régions, les communes, les provinces, les préfectures, les aménageurs-développeurs publics de zones industrielles, les chambres d'Industrie, de Commerce et de Services.

Les entités privées, qui peuvent être des groupements d'industriels, des associations ou gestionnaires de zones industrielles, des aménageurs développeurs privés de zones industrielles ou tous autres organismes ou sociétés privées investissant dans le développement et la gestion des zones industrielles.

**Budget du FONZID : 30 millions de dollars américains**

### Subvention proposée

- **Catégorie 1 : création ou extension des zones industrielles durables** : subvention inférieure ou égale à **50%** du coût global du projet et supérieure à **1 million de dollars américains**, avec un taux de rentabilité interne (TRI) du projet atteignant un maximum de **12%**.
- **Catégorie 2 : requalification de zones industrielles existantes** : subvention inférieure ou égale à **70%** du coût du projet et supérieure ou égale à **500.000 dollars américains**.

**Date de lancement : 1<sup>er</sup> Mars 2019.**

**Durée de l'appel à projets : 4 mois.**

**Pour participer à l'appel à projets du FONZID et soumettre le dossier de candidature, le porteur du projet est appelé à observer les étapes explicitées ci-dessous :**



**Pour plus d'informations, consultez [www.fonzid.ma](http://www.fonzid.ma)**

**Agence MCA-Morocco**

(212) 5 38 01 32 50 / (212) 5 38 01 32 51 [www.mcamorocco.ma](http://www.mcamorocco.ma) - [www.fonzid.ma](http://www.fonzid.ma)

Réalisation : Mediating

## COMPACT II

**FONZID** FONDS DES ZONES INDUSTRIELLES DURABLES

## APPEL À PROJETS

**Date de lancement : 1<sup>er</sup> Mars 2019**  
**Durée de l'appel à projets : 4 mois**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Industrie,  
de l'Investissement, du Commerce  
et de l'Économie Numérique

المملكة المغربية  
وزارة الصناعة  
والاستثمار والتجارة  
والاقتصاد الرقمي

